

Certifié Iso 9001

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006  
Vu l'article L.1331-4 du Code de la santé publique  
Vu le règlement sanitaire départemental  
Vu le règlement d'assainissement

**M. Philip BOLOM**

**19, Route du Mesnil**

**65200 BAGNERES DE BIGORRE**

Objet: Raccordement des eaux usées **Non Conforme**

Délivré le 26/02/2024

Madame, Monsieur,

Suite à l'enquête réalisée le **13/02/2024**, sur la conformité du branchement assainissement du :  
**19, Route du Mesnil - 65200 BAGNÈRES DE BIGORRE**

Nous avons constaté d'une part que la propriété possède bien un raccordement au réseau public d'assainissement, d'autre part les anomalies suivantes :

- Une partie des eaux usées semble être raccordée sur une fosse septique qui n'a pas été localisée,
- Les eaux usées des parcelles voisines sont raccordées sur vos installations privées,
- L'exutoire d'un lave-linge + évier n'a pas pu être déterminé dû à une obstruction.

Tout d'abord, nous vous rappelons que le code de la santé publique en son article L.35-2 stipule :

*Dès l'établissement du branchement, que **les fosses** et autres installations de même nature seront mise hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais des propriétaires. En cas de défaillance, le service d'assainissement pourra se substituer au propriétaire, agissant alors aux frais et risques de l'usager, conformément à l'article 35-3 du code de la santé publique.*

*Les dispositifs de traitement et d'accumulation ainsi que **les fosses septiques**, mis hors service ou rendus inutiles pour quelque cause que ce soit, sont vidangés et curés. Ils sont soit comblés, soit désinfectés s'ils sont destinés à une autre utilisation.*

## RAPPORT DE VISITE

### Contrôle de conformité des rejets Assainissement

Ensuite, nous avons constaté que les eaux usées des parcelles voisines sont raccordées sur vos installations intérieures.

Aux vues de la configuration du réseau public d'assainissement, pour que ces deux parcelles (450 et 461) puissent raccorder leurs eaux usées, il a pu être préconisé qu'elles transitent par votre parcelle. Cependant, ils doivent avoir leur propre circuit, puisque le règlement de service de l'assainissement stipule bien que chaque propriété doit posséder son propre raccordement. Afin que leurs canalisations transitent par votre parcelle, une servitude de réseau doit être établie devant notaire.

Une notification sera faite auprès des deux propriétaires afin qu'ils envisagent d'obtenir leur propre raccordement.

Nous précisons que ce contrôle n'atteste en rien du bon état général des conduites, mais uniquement du cheminement des eaux usées et pluviales.

Par conséquent, les eaux usées de votre habitation doivent se rejeter directement dans le réseau public d'assainissement.

**Passé un délai de 3 mois à compter de ce jour, nous serions contraints d'appliquer l'ensemble des dispositions réglementaires du service assainissement.**

Toutefois, ne manquez pas de nous informer d'éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans cette régularisation.

**Nous sommes persuadés que vous comprendrez l'importance qui s'attache à la mise en conformité de vos installations pour le bon fonctionnement des ouvrages publics.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
Le Service Assainissement

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
Territoire Pyrénées Gascogne  
Service Local Assainissement  
ZAC du Parc des Pyrénées  
Rue du Néouvielle - 65420 IBOS

Copie : Mairie de Bagnères-de-Bigorre

*NB: Cette visite n'a pas pour objet de contrôler la conformité aux règles de construction, au permis de construire ou aux droits de passage. Les anciens réseaux intérieurs sont réputés condamnés. Veolia eau ne pourra pas être tenu responsable de l'existence d'une non-conformité liée à un appareil qui n'a pas été présenté au contrôle lors de la visite dont le présent document est le compte rendu. Ce document reprend la liste exhaustive des points présentés et contrôlés.*

**Informations Générales**

<p style="text-align: center;"><b><u>Immeuble concerné</u></b></p> <p>Propriétaire: M. Philip BOLLON (0782050646) <u>Adresse:</u> <b>19, Route du Mesnil BAGNÈRES DE BIGORRE - 65200</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Nom Facturation:</u> M. Philip BOLLON <u>Adresse de Facturation:</u> 19, Route du Mesnil 65200 BAGNERES DE BIGORRE <u>Mail d'envoi:</u> <a href="mailto:philipbollon@gmail.com">philipbollon@gmail.com</a></p>
Contrôle réalisé le <b>13/02/2024</b> par <u>M.PELTZ</u> pour <u>Vente</u> (Contrôle par Colorant)	

**Réseau et Branchement**

<b><u>Type de réseau:</u></b> Unitaire	<b><u>Réseau(x) présent(s):</u></b> Unitaire	
<b><u>Nature de l'effluent privé:</u></b> Domestique		
<b><u>Boîte de branchement existante:</u></b> Non vue	<b><u>En propriété:</u></b> Non vue	<b><u>Conforme:</u></b> Non vue

**Eaux Pluviales**

<b><u>Nombre de Gouttières</u></b>			
<u>Habitation:</u> 3	<u>Garage:</u> Aucune	<u>Autres:</u> Aucune	
<u>Siphon de sol:</u> Non	<u>Grille au sol:</u> Oui	<u>Piscine:</u> Non	<u>Système de relevage:</u> Non
<u>Destinations des EP (plusieurs points de rejets possibles):</u> Réseau Unitaire, Sol, Autre			
<u>Présence d'un puit :</u> Non			
<b><u>Conformité des EP:</u></b> <b>Conforme</b> , Ras			

**Eaux Usées**

<b><u>4 WC:</u></b> n°1: Oui,EU	<b><u>4 WC:</u></b> n°2: Oui,Autres (Fosse)
<b><u>6 Salles de Bain:</u></b> n°1: Oui,EU	
<b><u>3 Cuisines:</u></b> n°1: Oui,EU	
<b><u>2 Lave Vaisselle:</u></b> n°1: Oui,EU	
<b><u>2 Lave Linge:</u></b> n°1: Oui,EU	n°2: Oui,Autres
<b><u>Lavoir:</u></b> n°1: Non	
<b><u>6 Lave main:</u></b> n°1: Oui,EU	
<b><u>2 Évier supp:</u></b> n°1: Oui,EU	
<b><u>Robinet Ext:</u></b> n°1: Non	
<b><u>Fosse Septique / BAG:</u></b> Oui,Autres	
<b><u>Système de relevage:</u></b> Non	
<b><u>Conformité des EU:</u></b> <b>NON CONFORME</b> , Suspicion de fosse septique situé au RDC au semi sous-sol + exutoire d'une partie des EU (LL + evier) non déterminé.	

**Signature :** **M.BOLLON**

*NB: Cette visite n'a pas pour objet de contrôler la conformité aux règles de construction, au permis de construire ou aux droits de passage. Les anciens réseaux intérieurs sont réputés condamnés. Veolia eau ne pourra pas être tenu responsable de l'existence d'une non-conformité liée à un appareil qui n'a pas été présenté au contrôle lors de la visite dont le présent document est le compte rendu. Ce document reprend la liste exhaustive des points présentés et contrôlés.*

### Schéma de principe

Contrôle de conformité: 19, Route du Mesnil – BAGNERES DE BIGORRE

Date du contrôle: 13/02/2024

#### Détail des points d'eaux usées

##### Canalisation n°2:

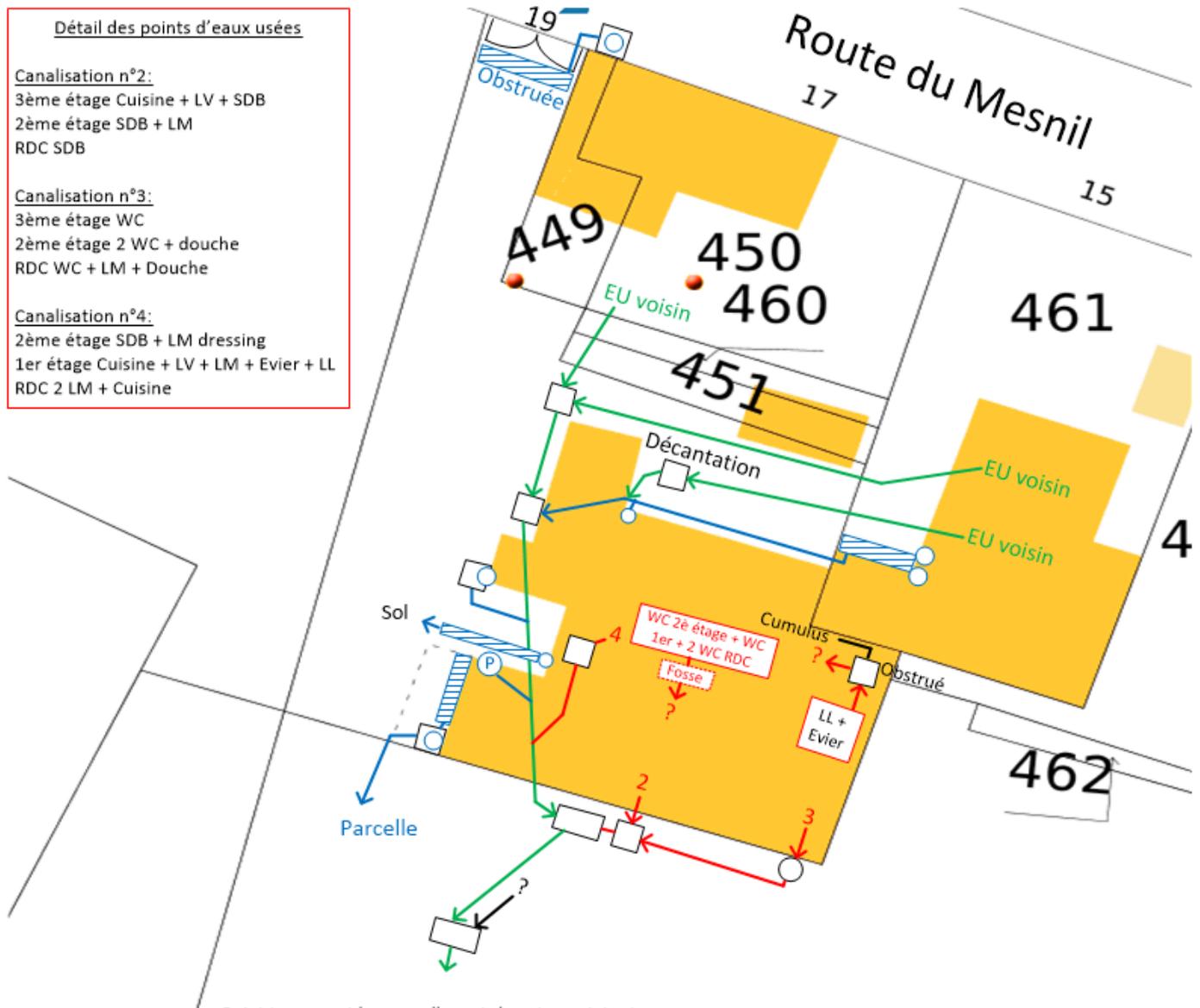
3ème étage Cuisine + LV + SDB  
2ème étage SDB + LM  
RDC SDB

##### Canalisation n°3:

3ème étage WC  
2ème étage 2 WC + douche  
RDC WC + LM + Douche

##### Canalisation n°4:

2ème étage SDB + LM dressing  
1er étage Cuisine + LV + LM + Evier + LL  
RDC 2 LM + Cuisine



Rejet traversant les parcelles privées et se rejetant dans le réseau public au niveau du regard de tête situé devant le 14, Impasse des Edelweiss

#### LEGENDE

	Regard sur réseau d'eaux unitaires		Regard intérieur
	Boîte de branchement		Gouttière
	Réseau d'eaux usées		Eaux pluviales
	Mélange d'eaux usées et eaux pluviales	Re	Robinet d'eau